



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS**

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil de la Communauté de**  
**Communes**  
**4ème Partie**

**SÉANCE DU MARDI 28 JUILLET 2020**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 90A-2020/ BUDGET PRINCIPAL - SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL, COMPLÉMENT PARTICIPATION 2020

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42) :**ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) :** SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES :** (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers : <i>En Exercice</i> : 58	<i>Présents</i> : 45	<i>Votants</i> : 55
---	----------------------	---------------------

**90A-2020/ BUDGET PRINCIPAL - SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL, COMPLÉMENT PARTICIPATION 2020**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant du FRESQUEL,
- Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement,
- Vu la délibération numéro 21G-2020 du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2020 attribuant la somme de 8 748 € au Syndicat Mixte du bassin versant du FRESQUEL, conformément au produit attendu au titre de la GEMAPI.

Considérant une erreur de transmission du montant de la participation à verser au syndicat du Fresquel qui ne laissait apparaître que 8 748 €. Il convient d'ajouter la participation que doit reverser le syndicat du Fresquel au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR), soit la somme de 6 347 €.

⇒ Le montant total de la participation au syndicat du Fresquel pour l'année 2020 sera donc de 15 095 € au titre de la taxe « GEMAPI »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de verser au titre de l'exercice 2020, le complément de 6 347 euros au syndicat Mixte du bassin versant du FRESQUEL au titre de la compétence GEMAPI.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOUQUET



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 90 B-2020/ TAXE GÉMAPI 2020 – PRÉCISIONS

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS** : (10) AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 45

Votants :55

## 90B-2020 / TAXE GÉMAPI 2020 – PRÉCISIONS

- Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
  - Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin de l'Agout,
  - Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin Hers Girou,
  - Vu les statuts Syndicat Mixte Aménagement du Bassin versant du FRESQUEL,
  - Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement,
  - Vu la délibération 21G du 5 mars 2020
- Vu le complément de participations 2020 à verser au syndicat mixte du Fresquel pour un montant de 6 347 euros et qui porte la participation 2020 au syndicat Fresquel à 15 095 euros.

Il est précisé par la présente délibération que la taxe GÉMAPI 2020 s'élève à 45 895 euros.

- \* Syndicat mixte bassin de l'AGOUT : 23 066 €
- \* Syndicat du bassin Hers Girou : 7 734 €
- \* Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel : 15 095 €

→ Soit un montant total de 45 895 € dite « Taxe GÉMAPI. »

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** que le produit de la taxe GÉMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations « GÉMAPI » pour l'exercice 2020 s'élève à 45 895 euros

- Syndicat mixte Bassin du Bassin de l'Agout : 23 066 euros au titre de la compétence GÉMAPI.
- Syndicat mixte bassin Hers Girou : 7 734 euros au titre de la compétence GÉMAPI.
- Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Fresquel : 15 095 euros au titre de la compétence GÉMAPI.

**DEMANDE** au Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020.

**AUTORISE** le Président à signer tout document en relation à cette affaire

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 90C-2020/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL -

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES :** (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers : <i>En Exercice</i> : 58	<i>Présents</i> : 45	<i>Votants</i> : 55
---	----------------------	---------------------



## **90C-2020/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 27 février 2019 dont les actions de développement économique
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 N°CP/2020-MAI/09.12 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat,
- Vu la décision du Président N°65-2020 du 26 Juin 2020 : Economie – Fonds L'OCCAL, convention de partenariat Région Occitanie

Suite à la signature de la convention de partenariat entre la Région Occitanie et les collectivités partenaires (Départements, EPCI) pour la mise en œuvre du Fonds Régional L'OCCAL dont l'objectif est d'accompagner la relance des entreprises du territoire dans le secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie COVID19.

Considérant la participation de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois au Fonds L'OCCAL pour un montant de 44 198 euros.

Considérant la nécessité d'abonder en dépenses en section de fonctionnement, pour un montant de 6 347 euros : complément de participation au syndicat mixte du Fresquel

**Il est proposé la DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

- Vu la délibération 24-2020 du 05 mars 2020 du vote du budget principal 2020,

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
LIBELLÉS	MONTANTS
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 65548 - Syndicat du Fresquel	6 347 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 60612 - Electricité	- 6 347 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
LIBELLÉS	MONTANTS
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 20422 - Dispositif FONDS L'OCCAL OCCITANIE	44 198 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS 2312 - Agencements et aménagements de terrains	- 44 198 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la décision Modificative n°1 sur le budget principal telle que présentée.

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET







## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 91-2020/ RESSOURCES HUMAINES : INTEGRATION DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOI AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers : *En Exercice* : 58

*Présents* : 45

*Votants* :55

**91-2020/ RESSOURCES HUMAINES : INTEGRATION DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOI AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les articles 87 et 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 susvisé,
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- **Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,**
- Vu la délibération n°166 du 12 décembre 2017 relative au régime indemnitaire,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux des techniciens territoriaux et des éducateurs territoriaux des jeunes enfants,

Considérant que la mise en place du RIFSEEP impose une modification voire une suppression de certaines primes existantes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPLIQUE** le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des techniciens territoriaux et des éducateurs territoriaux des jeunes enfants,

**FIXE** les montants annuels maximum conformément au tableau présenté ci-dessous :

Catégorie	Groupe	IFSE montants annuels maxi	CIA montants annuels maxi	IFSE montants annuels maxi avec logement de fonction gratuit	CIA montants annuels maxi avec logement de fonction gratuit	Plafonds indicatifs réglementaires (IFSE + CIA) sans logement de fonction
<b>INGENIEUR TERRITORIAL</b>						
A	A1	36 210 €	520 €			42 600 €
	A2	32 130 €	520 €			37 800 €
	A3	25 500 €	520 €			30 000 €
	A4	20 400 €	520 €			24 000 €
<b>ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES JEUNES ENFANTS</b>						
A	A1	36 210 €	520 €			42 600 €
	A2	32 130 €	520 €			37 800 €
	A3	25 500 €	520 €			30 000 €
	A4	20 400 €	520 €			24 000 €
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL</b>						
B	B1	17 480 €	520 €			19 860 €
	B2	16 015 €	520 €			18 200 €
	B3	14 650 €	520 €			16 645 €

**PRÉCISE** que le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Il est donc cumulable par nature avec :

- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire ;
- L'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;
- L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés ;
- L'indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction ;

Les primes suivantes sont donc supprimées :

- Indemnité Spécifique de Service ;
- Prime de Service et de rendement ;
- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants.

**PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n°166 du 12 décembre 2017 relative au régime indemnitaire restent inchangées et il convient d'actualiser en conséquence les articles.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### 92-2020/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES :** (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alan (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers : *En Exercice* : 58

*Présents* : 45

*Votants* : 55



**92-2020/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES****Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Vu la délibération 46-2020 du 5 mars 2020 mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de procéder au recrutement de deux agents chargés des marchés publics sur les cadres d'emploi des rédacteur territoriaux ou des attachés territoriaux, et d'un agent chargé de l'accueil sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces emplois pourront être occupé par un agent contractuel appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et pourra être recruté pour une durée de 3 ans au maximum renouvelable une fois.

Considérant la nécessité de créer un poste sur le grade d'animateur principal de 2ème classe dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2020.

Considérant qu'il convient dès lors de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Le tableau des effectifs titulaires actualisé au 28 juillet 2020 s'établit comme suit :**

		Création ou modification	En poste	Détachement / disponibilité	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services <i>Emploi fonctionnel</i>	A	CC 15/04/2010	1		Détachement emploi fonctionnel 01/01/2017 durée 5 ans
ATTACHE Hors Classe	A	CC 11/12/2017			
ATTACHE	A	CC 05/04/2018	1		Intégration FPT au 01/09/2019
REDACTEUR REDACTEUR PRINC 2CL REDACTEUR PRINC 1CL	A ou B	CC 28/07/2020	(2)		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 12/07/2018	2		



ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC 1CL	C	CC 12/07/2018	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 11/07/2007		1	Mise à disposition 01/01/2018 durée 3 ans
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 19/09/2019	1		Avancement de grade au 01/10/2019
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 07/07/2017	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF Temps non-complet (20h par semaine)	C	CC 07/07/2017		1	En disponibilité
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 28/07/2020	(1)		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	CC 11/07/2007		1	Disponibilité
INGENIEUR	A	CC 13/09/2017	1		
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	CC 29/09/2011	1		Reclassement des EJE en catégorie A au 01/01/2019
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
ANIMATEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 02/03/2017	1		
ANIMATEUR PRINCIPAL 2CL	B	CC 28/07/2020			Avancement de grade - Détachement depuis juillet 2013
ANIMATEUR	B	CC 17/12/2009		1	Détachement depuis juillet 2013
ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2CL	C	CC 21/06/2013		1	Disponibilité depuis le 01/02/2020 durée 1 an
				1	Disponibilité depuis le 01/02/2019 durée un an Renouvelée 1 an

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs proposée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent H. UET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **93-2020/ DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ; GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ; ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ; LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ; LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ; SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ; MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ; PINEL Gérard ; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ; REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES : (3)** : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

**Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE**

Nombre de conseillers : *En Exercice* : 58

*Présents* : 45

*Votants* : 55

## 93-2020/ DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Rapporteur : Alain BOURREL**

Le conseil communautaire doit définir les modalités d'exercice d'application du droit à la formation et notamment déterminer les orientations et crédits ouverts à ce titre

Vu les articles L 5214-8 et L 2123-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la communauté de communes, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Conformément à l'article L 2123-14 du CGCT, ces frais ne peuvent être inférieurs à 2% et sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus communautaires.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à la CSG et à la CRDS.

Considérant que chaque élu aura le choix du thème de la formation à condition que celle-ci ait un rapport avec ses fonctions ou la culture générale administrative et financière de la collectivité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les orientations à la formation des élus, telles que présentées ci-dessus.

**ARRÊTE** le montant total des dépenses de formation à 2 500 euros par an.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOUROUET





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

### Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

#### **94-2020/ ZONE D'ACTIVITÉS DE LA POMME : CESSIION FONCIÈRE PARCELLE ZX 617 (annexe 2)**

Le 28 Juillet 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 Juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Foyer Rural, commune de Montégut Lauragais sous la présidence de Laurent HOURQUET.

#### **PRÉSENTS :**

**Conseillers titulaires (42)** :ALBOUY Alain ; ARDON Judith ; BARBASTE Philippe, BARREAU Jean-Louis ; BATIGNE Marie Pierre ; BOURREL Alain ; BOUSQUET Alexia ; CALMET Nelly ; CALS Laurent ; CHATILLON Alain ; CLAUZEL Jean-Louis ; CLERON Robert ; COMBES Caroline ; CONTE DUMAS Pascale ; COUTUREAU Isabelle ; DE LORBEAU Philippe ; FABRE Christian ; FERRET Michel ; FEVRIER Catherine ; FREEMAN Martine ;GELI Bertrand ; GOUXETTE Jean-Luc ; HOURQUET Laurent ; HOUSSEAU Marie-Lise ; HUGONNET Michel ;ITIER Alain ; JONQUIERES Vincent ;LAGOUTTE Jean ; LASMAN Philippe ;LUCENA François ; MARECHAL Martine ; SARTORI Alain ; SCHIMDT Alain ;SERIER SERANGELI Arielle ; VAUTHIER Marie Hélène ; VEAUTE Annie ;MORIN Claude ; OURLIAC Véronique ; PALOSSE Christiane ; PETIT Jean-Marie ;PINEL Gérard; CLAVEL Thierry arrivé à 17h46 .

**Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3)** : SÉMÉNOU Philippe conseiller suppléant de FRAISSÉ Pierre, ROBERT René conseiller suppléant de LAGENTE Christian ; MARIOJOULS Roselyne conseillère suppléante de MARY Alain.

**PROCURATIONS : (10)** AUSSENAC Christian a donné procuration à HOUSSEAU Marie-Lise, DUSSENTY Patricia a donné procuration à SARTORI Alain , FEBVRE Christelle a donné procuration à CONTE DUMAS Pascale, FREDE Thierry a donné procuration à MARÉCHAL Martine, GARCIA Jérôme a donné procuration à LUCÉNA François, GARONZI Marielle a donné procuration à FERRET Michel ; MAGNIN LAMBERT Alain a donné procuration à HOURQUET Laurent ;REVOLIER Gaëlle a donné procuration à SCHMIDT Alain ; TOUSSAINT Charlotte a donné procuration à COMBES Caroline ; MARCHAND LE POITEVIN Caroline (départ à 18h06) a donné procuration à Jean LAGOUTTE.

**ABSENTS EXCUSES** : (3) : DELPRAT Ghislaine ; VERGNES Michel. ; MALIGNON Alain (départ à 18h06)

Secrétaire de séance : Philippe BARBASTE

Nombre de conseillers : <i>En Exercice</i> : 58	<i>Présents</i> : 45	<i>Votants</i> :55
---	----------------------	--------------------



## **94-2020/ ZONE D'ACTIVITÉS DE LA POMME : CESSION FONCIÈRE PARCELLE ZX 617 (annexe 2)**

**Rapporteur : Alain BOURREL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu la délibération n° 09-2017 du 26 janvier 2017 du Conseil communautaire portant transfert des 4 zones économiques ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes en date du 27 février 2019 en matière de développement économique ;
- Vu le dossier de saisine de l'avis des domaines du 10 juillet 2020 ;
- Vu l'avis des domaines du 23 juillet 2020 ;
- Vu les précédents avis du domaine sur la valeur vénale pour des parcelles limitrophes de même nature avec une évaluation à 12 € HT/m<sup>2</sup>

Monsieur Laurent AMIEL, gérant de la société POINT NETT, a sollicité la Communauté de Communes, par courrier du 09 juillet 2020, concernant une demande d'implantation en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section ZX617 située dans la zone économique La Pomme II, commune de Revel.

Il est proposé de vendre ce terrain à 12 € HT le m<sup>2</sup>, représentant un montant de 25 968,00 € HT. (sur la base de 2 164 m<sup>2</sup>). Afin de concrétiser l'accord avec Monsieur AMIEL, ou toute société constituée pour réaliser ce projet, un protocole définissant les modalités de la vente à intervenir a été rédigé. Il précise les conditions suspensives, notamment, l'obtention du financement pour le projet envisagé, la délivrance de l'autorisation d'urbanisme ainsi que les obligations respectives des deux parties.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le principe de cession de la parcelle cadastrée section ZX617 présentant une surface d'environ 2 164 m<sup>2</sup> à POINT NETT représentée par M. AMIEL ou toute autre société qui réalisera ce projet.

**FIXE** la cession au prix 12 euros HT le m<sup>2</sup>

**APPROUVE** le protocole tel qu'annexé à la présente délibération

**AUTORISE** le Président à signer le protocole d'accord joint, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document en relation à cette affaire

**PRÉCISE** que l'acquéreur prendra en charge tous les frais liés au transfert de propriété.

Ainsi délibéré, le 28 Juillet 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Laurent HONORÉ

